

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 mars 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

21-03-049

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

21-03-050

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021.

ADOPTÉE

21-03-051

Assurance responsabilité civile d'OBNL 2021

ATTENDU que l'Activité éducative Un arbre, Une vie a payé sa prime d'assurance responsabilité civile au montant de 478,80 \$, taxes incluses ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 478,80 \$ à l'Activité éducative Un arbre, une vie.

ADOPTÉE

21-03-052

Exclusivité pour l'opération de bacs de collecte de vêtements

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accorde au Vestiaire St-Eusèbe l'exclusivité d'opération des bacs de collecte de vêtements usagés sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-03-053

Appui à la Ville de Plessisville – Demande de clinique de vaccination COVID

ATTENDU QUE la vaccination est l'élément clé pour mettre fin à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la mise sur pied des sites de vaccination contre la COVID-19 met en lumière les enjeux d'accessibilité au vaccin pour les personnes âgées à domicile qui peuvent éprouver des difficultés à se déplacer;

ATTENDU QU'il est crucial d'assurer un accès équitable au vaccin pour tous les Québécois, qu'ils demeurent en contexte urbain ou rural;

ATTENDU QUE Plessisville est la ville-centre de la MRC de L'Érable et à ce titre, les résidents de la MRC ont l'habitude d'y converger pour y obtenir les services nécessaires à leur santé et à leur bien-être;

ATTENDU QUE La MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville présentent une plus forte proportion d'aînés que la moyenne nationale, ce qui met notre population particulièrement à risque d'éprouver des problèmes de mobilité pour se rendre dans un centre de vaccination, d'une part, et de souffrir des complications de la COVID-19, d'autre part;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec de désigner la Ville de Plessisville, et plus précisément le Centre communautaire ou l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, comme lieu d'accueil d'un site de vaccination contre la COVID-19 et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

21-03-054

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 9 février 2021 au 7 mars 2021	171 155,56 \$
- nos S10007, M2245 à M2263 & A50177 à A50191	

Chèques annulés :

- En date du 25 novembre 2020	(327,68 \$)
- no A49966	

Dépôt salaires :

- périodes 2021-06 à 2021-09

ADOPTÉE

21-03-055

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 8 mars 2021 262 329,29 \$
- nos S10008 à S10024, A50192 à A50280

ADOPTÉE

21-03-056

Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu que le conseil autorise Sébastien Gingras, directeur des communications, à participer au congrès de l'ACMQ qui aura lieu virtuellement les 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscriptions et de documentation.

ADOPTÉE

21-03-057

Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

ATTENDU l'offre de service de la Sûreté du Québec en matière de filtrage de personnes et de vérification d'antécédents criminels ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Étienne Couture, directeur des loisirs, à signer l'entente proposée par la Sûreté du Québec;

QUE le conseil autorise monsieur Étienne Couture, directeur des loisirs, et monsieur Frédéric Lecours, coordonnateur aux loisirs, à :

- Déposer des demandes de consentement à une vérification des antécédents pour œuvrer auprès des personnes vulnérables pour tous les organismes de la ville de Princeville auprès de la Sûreté du Québec;
- Remplir les demandes de consentement à une vérification des antécédents pour œuvrer auprès des personnes vulnérables pour tous les organismes de la ville de Princeville auprès de la Sûreté du Québec;
- Recevoir les vérifications d'antécédents complétées par la Sûreté du Québec;

ADOPTÉE

21-03-058

Décision sur grief - griefs no 280101 et no 090212

ATTENDU les dispositions procédurales édictées à l'article 23 de la Convention collective de travail entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis;

ATTENDU le dépôt de deux griefs mentionnés en rubrique par un membre du personnel de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'analyse des griefs par la directrice des ressources humaines :

« Grief no 280101 »

L'employeur maintient sa position et considère le grief non fondé en fait et en droit. »

« Grief no 090212 »

L'employeur maintient sa position et considère le grief non fondé en fait et en droit. »

ATTENDU l'analyse par le conseil du grief et des recommandations du directeur général;

Sur la proposition de la conseillère Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal souscrive aux motifs énoncés par le directeur général et déclare les griefs no 280101 et no 090212 comme non fondés.

ADOPTÉE

21-03-059

Démission – Directrice des ressources humaines

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Anabelle Jolicoeur-Tétreault, en date du 2 avril 2021, au poste de directrice des ressources humaines, au sein du service administratif de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-03-060

Adoption du plan de mesures d'urgence

ATTENDU l'article 194 de la *Loi sur la Sécurité civile* (chap. S-2.3) et le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (chap. S-2.3, r.3);

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil adopte le plan des mesures d'urgence datant de juin 2020 ainsi que ses mises à jour.

ADOPTÉE

Sécurité routière – Panneau de sensibilisation UPA - remis

21-03-061

Adjudication du contrat de fauchage des chemins 2021-2022 (AP21-VR-01)

ATTENDU l'annexe II présentée par Michel Carignan, responsable de la voirie rurale pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fauchage des chemins pour l'année 2021 et l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, MMR Turcotte inc. aux tarifs suivants :

Objet	Coût (avant taxes)	
	2021	2022
- Fauchage des chemins municipaux	9 600 \$	10 050 \$
- Fauchage autour des étangs d'épuration	400 \$	450 \$
TOTAL	10 000 \$	10 500 \$

Que cette dépense soit financée à même les activités financières pour la portion 2021 et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget 2022 pour la portion des travaux à faire en 2022.

ADOPTÉE

21-03-062

Ratification – Contrôle qualitatif des travaux de réhabilitation du plancher de la caserne incendie (AO20-LA-02)

ATTENDU le sinistre survenu en janvier 2019 à la caserne incendie de la Ville de Princeville;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier l'adjudication du mandat mentionné en rubrique par le directeur général aux Services EXP Inc. au montant 7 290,90 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le produit des assurances.

ADOPTÉE

21-03-063

Autorisation – Modification du contrat d'achat de casiers pour le Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière (AP20-LA-02)

ATTENDU la demande de modification au montant de 2 168,63 \$, plus les taxes applicables, déposée par le directeur des loisirs dans le projet mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la modification au contrat mentionné en rubrique au montant de 2 168,63 \$, plus les taxes applicables, à Methodex inc.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours et par la contribution d'un tiers.

ADOPTÉE

21-03-064

Addenda à l'Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec Olymel

ATTENDU la résolution 19-08-298 et l'entente industrielle en vigueur entre Olymel et la Ville;

ATTENDU le besoin de corriger la charge hydraulique horaire d'Olymel par voie d'addenda pour que ladite charge soit conforme à la réalité;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'addenda tel que déposé.

ADOPTÉE

21-03-065

Adoption du règlement no 2021-389 décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 février 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *règlement décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud* déposé le 8 février 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 8 février 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement *no 2021-389 décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud*.

ADOPTÉE

21-03-066

Entente pour le dépôt de matières sèches (construction / rénovation / démolition) avec Enfouibec (2021)

ATTENDU le coût d'opération estimé à 21 420 \$ pour un an d'opération du dépôt;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

DE PROLONGER l'entente de l'année 2020 entérinée par le conseil à la résolution 20-01-015 jusqu'au 31 mars 2021;

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente avec Enfouibec pour l'utilisation de son dépôt de matières sèches sis au 100 Boulevard Carignan Ouest, par les résidents de Princeville pour la période 2021 aux modalités suivantes :

- Service offert aux personnes physiques résidentes de Princeville;
- Tarif de 8,70 \$ avant taxes par visite facturé à l'utilisateur;
- Tarif de 24,30 \$ avant taxes pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds par 8 pieds facturé à la Ville;
- Service disponible tout au long de l'année;

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières de l'année en cours pour l'année 2021 et pour l'année 2022 que les crédits nécessaires soient pourvus au budget de l'exercice 2022.

ADOPTÉE

21-03-067

Contrat de récupération de tubulure acéricole

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable travaille actuellement à la mise en place d'un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroy ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

ATTENDU QU'une entente sera conclue entre les municipalités participantes et le gestionnaire de l'écocentre pour la location et le transport du conteneur (frais fixes) au coût annuel de 1322,22 \$, lequel montant sera réparti entre toutes les municipalités participantes au programme de récupération de la tubulure, soit 132,22 \$;

ATTENDU QUE des frais de 28 \$ par mètre cube seront chargés à la municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et Fils pour la récupération des tubulures;

ATTENDU QUE la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable;

QUE les dépenses faites en cours d'année pour le traitement des tubulures soient chargées à chacun des utilisateurs du service, selon le volume disposé, par le biais d'un tarif adopté à même le règlement sur la tarification pour la gestion des matières résiduelles de l'année subséquente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le gestionnaire de l'Écocentre de l'Érable et la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-03-068

Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans la branche #22 du cours d'eau Gros Ruisseau

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Guy Bissonnette, propriétaire des lots 4 308 357 et 40308359 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur les lots 4 308 357 et 40308359 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la Branche No 22 du cours d'eau Gros Ruisseau pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

21-03-069

Demande d'intervention pour des travaux d'aménagement sur les branches #17 et #22 du cours d'eau Perreault

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Alain Rivard, propriétaire des lots 4 309 546, 4 309 547, 4 309549, 4 309 548 et 4 308 389 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur les lots 4 309 546, 4 309 547, 4 309549, 4 309 548 et 4 308 389 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement et de fermeture règlementaire de la Branche No 17 et 22 du cours d'eau Perreault pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

21-03-070

Demande d'intervention pour des travaux d'aménagement sur la branche #10 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Marc Trottier, propriétaire des lots 4 307 428, 4 307 575, 4 307 469 et 4 307 470 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur les lots 4 307 428, 4 307 575, 4 307 469 et 4 307 470 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la Branche No 10 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

21-03-071

Demande d'entretien de cours d'eau pour la branche #11 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Marc Trottier, propriétaire du lot 4 307 427 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 307 427 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la Branche No 11 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

21-03-072

Participation au projet « Une pierre – deux coups » de l'organisme Un Arbre Une Vie

ATTENDU le projet « Une Pierre – deux coups » présenté par l'activité éducative Un Arbre, Une Vie;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que conseil octroie une aide financière de 10 \$ par famille qui participe à ce projet de l'Activité éducative Un Arbre, une Vie.

ADOPTÉE

21-03-073

Présentation d'un projet dans le cadre du concours « Gagne ton projet qui déplace de l'air! »

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville présente une demande au concours « Gagne ton projet qui déplace de l'air ! » qui a pour but la mise en place de corridors sécuritaires de transport actif ;

QUE le directeur des loisirs, Étienne Couture, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, tous les documents relatifs à ce concours, pour le projet;

QUE la municipalité s'engage à soutenir financièrement le projet pour une somme de 8 000 \$, environ, en biens et services fournis en régie.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

21-03-074

Mainlevée et cession d'un lot dans le Développement du Golf La Fontaine

ATTENDU que la progression du projet domiciliaire du Golf La Fontaine est jugé suffisante pour justifier la mainlevée et la cession en faveur de la Ville sur le lot 6 307 821;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer la mainlevée et l'acte de cession en faveur de la Ville du lot 6 307 821 dans le cadre de l'entente promoteur du développement du Golf La Fontaine.

ADOPTÉE

21-03-075

Dérogation mineure – 5 rue Boisclair (Monsieur Luc Thiboutot)

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 4 juin 2018 pour refaire la galerie sur la façade avant de la maison ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du certificat de localisation, un empiètement supplémentaire de 0,80 m de la galerie dans la marge avant a été constaté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 5 rue Boisclair la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur David Roberge arpenteur-géomètre pour Monsieur Luc Thiboutot afin de régulariser l'implantation de cette galerie en permettant une marge avant de 4,70 mètres au lieu de 5,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,80 mètre pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-03-076

Demande CPTAQ – 650 route 116 Est (Madame Carolle Roberge)

ATTENDU QUE la demanderesse Carolle Roberge désire régulariser l'implantation des bâtiments résidentiels existants depuis 1957;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Carolle Roberge consiste à échanger une partie du lot 4 307 543 pour une partie du lot 4 307 454 d'une superficie de 401,7 m² chacune;

ATTENDU QUE cette demande n'apporte aucun changement à la superficie des propriétés concernées;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la modification de l'usage recherché ne peut se réaliser à un autre endroit et ne justifie pas l'application de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par Carolle Roberge pour régulariser l'implantation des bâtiments résidentiels existants utilisés depuis 1957 en effectuant un échange de partie de lot de 401,7 m² avec Ferme Félipé inc. selon le plan No 2571 du 3 février 2021 signé par l'arpenteur Raphaël Marcoux.

ADOPTÉE

21-03-077

Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2021 au montant de 418,22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

21-03-078

Adoption du règlement no 2021-390 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et diverses locations

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 février 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et diverses locations déposé le 8 février 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 8 février 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement *no 2021-390 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et diverses locations*.

ADOPTÉE

21-03-079

Mandat à un architecte pour un nouveau bâtiment de services en bordure du Parc linéaire des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer le mandat d'architecture pour le bâtiment mentionné en rubrique au montant de 17 001 \$, plus les taxes applicables, à Lemay Côté Architectes.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

21-03-080

Aide financière et prêt de salle – Relais pour la vie 2021

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 100 \$ la Société Canadienne du Cancer pour l'équipe du Relais pour la vie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Appui envers la campagne « vers des collectivités durables » - remise

21-03-081

Campagne 2021 - Société canadienne de la sclérose en plaques

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à la Société canadienne de la sclérose en plaques la somme de 100 \$.

ADOPTÉE

21-03-082

23e activité-bénéfice - Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable la somme de 200 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, les citoyens sont invités à déposer leurs questions au greffe de la Ville. Le greffier constate qu'aucune question n'a été déposée.

21-03-083

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire